

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 2 avril 2012, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : cinq (5) personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu’il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1204-094

Adoption de l’ordre du jour

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l’unanimité

Que l’ordre du jour soit adopté tel que présente, en plus de garder le point varia ouvert après l’ajout des points suivants :

- 900-1 Fête des voisins 2012
- 900-2 Bourse d’élèves pour le cinquième secondaire de la CEHG
- 900-3 Soccer- peinture

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l’ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 mars 2012
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

COMITÉ DE L’ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU 19 MARS 2012- COMPTE RENDU ET RECOMMANDATIONS
--

- 100-1 Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
- 100-2 Opérateur de niveleuse
- 100-3 Reconnaissance de statut de personnes salariées régulières
- 100-4 David Beauregard- rémunération pour l’utilisation de sa camionnette dans le cadre de son travail

110	CONSEIL MUNICIPAL
------------	--------------------------

- 110-1 Quote part de la sécurité publique pour 2012
- 110-2 Serge Lapointe – demande de changement de nom de chemin privé
- 110-3 Marcel Carpentier – demande de nomination d’un nouveau chemin privé
- 110-4 Annette Brisson- offre de services pour le fauchage et le balayage des chemins
- 110-5 RIAM- Quote-part 2012
- 110-6 Ville de Maniwaki- entente intermunicipale sur les loisirs 2012- premier versement

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 mars 2012
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 mars 2012
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 31 mars 2012
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 mars 2012
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 mars 2012
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2012

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 12 MARS 2012**

- 200-1 Offre de services B. D'Auteuil
- 200-2 Nomination d'un nouveau pompier
- 200-3 Formation RCCI
- 200-4 Demande d'autorisation d'incendier un bâtiment dans le cadre d'une formation en sécurité incendie

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 21 MARS 2012

- 200-5 Service d'incendie- politique de rémunération

300 TRANSPORT

- 300-1 Autorisation d'achat d'abat poussière

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES ÂÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-1 Projet de construction d'un complexe sportif- nomination d'un comité ad-hoc

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 MRCVG- rapport d'opération 2011 pour les boues de fosses septiques
- 800-2 Commission de toponymie- Attestation d'officialisation du chemin Le Sabotier
- 800-3 MRCVG- ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2012
- 800-4 MRCVG- Règlement n° 2012-234
- 800-5 MRCVG- Règlement n° 2011-222
- 800-6 MRCVG- Règlement n° 2011-221
- 800-7 MRCVG- Règlement n° 2012-232
- 800-8 MRCVG- Règlement n° 2012-236
- 800-9 MRCVG- Règlement n° 2012-235
- 800-10 RIAM- Rapport financier RIAM

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC****1100 LEVÉE DE LA SESSION****ADOPTÉE****PROCÈS-VERBAUX****R1204-095****Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 mars 2012**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1204-096

Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT qu’à la rencontre du comité de l’administration générale du 19 mars 2012 les membres ont pris connaissance des besoins de la municipalité en ressource humaine pour le département de l’urbanisme pour la prochaine saison estivale et ont fait la recommandation suivante :

Recommandation

Le comité de l’administration recommande au conseil de procéder à l’embauche de monsieur Jean-Guy Carignan à titre d’inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement pour la période du 2 avril 2012 au 26 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

Que ce conseil ratifie la recommandation du comité de l’administration générale;

Que le statut d’emploi attribué soit celui de « Personne salariée régulière saisonnière »;

Que la rémunération payée lors des deux journées du congé Pascal soit calculée sous la formule de pourcentage des jours travaillés avant le congé et ce en conformité avec les dispositions des normes du travail du Québec.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-097

Embauche d’un opérateur de niveleuse pour une période prédéterminée

CONSIDÉRANT qu’à la rencontre du comité de l’administration générale du 19 mars 2012, le dg a informé le comité que la période nécessaire afin de former un opérateur de niveleuse par le service du CFP Mont-Laurier est de deux (2) à quatre (4) mois;

CONSIDÉRANT le printemps hâtif que nous vivons actuellement, il est donc essentiel que la niveleuse soit en opération d’ici les prochains quinze (15) jours;

CONSIDÉRANT QUE le dg recommande au comité l’embauche de monsieur Yannick St-Denis, opérateur de niveleuse possédant plus de dix années d’expérience et ce, pour palier aux besoins du service immédiat;

CONSIDÉRANT QUE l’opérateur Mathieu Galipeau avait été sélectionné à titre d’opérateur principal de la niveleuse et que ce dernier pourrait bénéficier de l’expérience de M. St-Denis pour acquérir les connaissances nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l’administration recommande au conseil de procéder à l’embauche de Yannick St-Denis à titre d’opérateur auprès du service des travaux publics pour la période du 2 avril au 26 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,

Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil ratifie la recommandation du comité de l'administration générale et procède donc à l'embauche de monsieur Yannick St-Denis;

Que le statut d'employé attribué soit celui de « Personne salariée régulière saisonnière ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1204-098

Reconnaissance de statut de personnes salariées régulières

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre du comité de l'administration générale du 19 mars 2012 les membres ont pris connaissance du fait que le terme d'emploi des employés Charles Aumond et Stéphane Beaudoin arrivait à échéance;

CONSIDÉRANT ces employés font partis de l'équipe des travaux publics depuis le mois de juin et juillet 2011 respectivement;

CONSIDÉRANT QUE suite à une période probatoire de ± neuf (9) mois, les deux candidats ont démontré les habiletés nécessaires à compléter les tâches demandées dans le cadre de leur travail et ce de façon efficace et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'administration recommande que le statut d'emploi des opérateurs Charles Aumond et Stéphane Beaudoin soit reconnu comme étant « personnes salariées régulières »;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu unanimement

Que ce conseil ratifie la recommandation du comité de l'administration générale et reconnaît donc les employés messieurs Charles Aumond et Stéphane Beaudoin comme étant des personnes salariées régulières.

Qu'ils bénéficieront de tous les avantages applicables par le contrat de travail présentement en vigueur.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1204-099

Chef d'équipe des travaux publics- rémunération pour l'utilisation de sa camionnette dans le cadre de son travail

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre du comité de l'administration générale du 19 mars 2012, le dg informe le comité que la municipalité paye une indemnité supplémentaire au chef d'équipe des travaux publics, M. David Beauregard pour l'utilisation de son camion personnel dans le cadre de son travail (transport de divers outils etc...) et ce, depuis plusieurs années (2008-06-8043). Au fait, le montant payé est de 100\$ semaine, en plus d'un montant par kilomètre parcouru, selon le règlement 2008-268. L'indemnité supplémentaire est payée à partir du printemps jusqu'à l'automne selon les besoins du service, dont ceux-ci sont déterminés par le dg;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que la rémunération versée au chef d'équipe des travaux publics est bénéfique pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'administration recommande que l'indemnité supplémentaire versée au chef d'équipe des travaux publics, David Beauregard, pour l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de son travail, soit reconduite;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil ratifie la recommandation du comité de l'administration générale et autorise que l'indemnité supplémentaire qui est versée au chef d'équipe des travaux publics soit reconduite pour la prochaine saison estivale.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

CONSEIL MUNICIPAL

R1204-100

Autorisation de paiement de la quote part de la sécurité publique pour 2012

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la sécurité publique a fait parvenir à la municipalité une facture pour les services de la sûreté du Québec et ce pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2012, le conseil a prévu une somme de 159 953\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2012 pour les services de la sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des frais pour les services de la sûreté du Québec (quote-part sécurité publique) pour l'année 2012 au montant de 159 687.00\$ et par conséquent autorise le déboursé de 79 844.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2012 et le déboursé de 79 843.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-101

Serge Lapointe- demande de changement de nom de chemin privé

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Lapointe, résidant au 90, chemin Farley à Messines, est propriétaire d'un immeuble qui est identifié par le n° de matricule 4326-39-5899, dont le fond de terrain sert de chemin privé donnant accès à deux carrières et un certain nombre de propriété privées ;

CONSIDÉRANT QUE le dit chemin privé est un prolongement du chemin public « Ch. Du Lac-Boileau » ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lapointe a déposé au conseil municipal une demande de changement de nom de la partie privée du chemin du Lac-Boileau, soit pour celui du « Ch. de la Carrière » et ce dans le but de mieux identifier le chemin d'accès à sa sablière ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivet,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

De changer le nom de la partie de chemin privée présentement connu comme étant « Ch. du Lac-Boileau pour celui du « Ch. de la Carrière (chemin privé) ».

Il est également résolu que le présent changement de nom de rue est conditionnel à ce que monsieur Lapointe défraye tous les coûts engendrés par la présente modification (fabrication d'une nouvelle affiche de nom de rue, changement d'adresse etc...).

Note : La présente modification entrera en vigueur sur réception de l'approbation de la Commission de Toponymie du Québec.

ADOPTÉE

R1204-102

Marcel Carpentier- demande de nomination d'un nouveau chemin privé

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Carpentier, résidant au 102, rue Principale à Gracefield, est propriétaire d'un immeuble sur le chemin St-Jacques étant identifié par le matricule n° 3422-67-9281 et dont la désignation cadastrale est : Partie des lots 35 et 36,

Rang 09, Canton de Bouchette pour l’avoir acquis par acte de donation de madame May Dorina Richer le 19 octobre 1998 ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin privé qui donne accès à des chalets situés aux abords du Lac Landrieux est situé en majeure partie sur l’immeuble de monsieur Carpentier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines travaille présentement à un projet d’installation de plaquettes 911 sur l’ensemble de son territoire et qu’il est jugé nécessaire de procéder à la nomination du chemin privé ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carpentier souhaite nommer ce chemin privé comme étant le « chemin Florimond (chemin privé) » et ce en hommage à son père monsieur Florimond Carpentier qui est décédé en 1998 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l’unanimité

De nommer le chemin privé qui est situé en grande partie sur l’immeuble de monsieur Marcel Carpentier comme étant le « chemin Florimond (chemin privé) ».

ADOPTÉE

Note : La présente nomination de nom de chemin entrera en vigueur sur réception de l’approbation de la Commission de Toponymie du Québec.

R1204-103

Annette Brisson- offre de services pour le fauchage et le balayage des chemins

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser les dépenses pour les services de balayage des chemins municipaux et le fauchage des accotements pour l’année 2012 à l’entreprise de Annette Brisson le tout au coût de 75.00\$ de l’heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

Note – Le présent contrat de service est aussi assujéti à une clause sur le diesel : le taux horaire pour les services offerts a été établi selon un prix d’achat de 1.40\$ du litre d’essence diesel par l’entrepreneur. Advenant que le prix payé par litre de diesel est supérieur à 1.40\$ du litre, une compensation équivalente au seuil de dépassement sera applicable au total pour services rendus.

Formule pour fin de calcul de la compensation :

EXEMPLE : Prix établi du coût d’achat de l’essence diesel lors de l’octroi du présent contrat de service est de 1.40\$, le prix payé par litre de diesel par l’entrepreneur afin d’exécuter les travaux 1.50\$ (avec pièces justificatives), la différence entre le prix établi est le prix payé qui représente 8% sera applicable au total avant taxes par services rendus.

10 heures x 75.00\$/l’heure =	750.00\$
Compensation (750.00\$ x 8%)	60.00\$
Total	<u>810.00\$</u> (en plus des taxes applicables)

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-104

RIAM- Quote-part 2012

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l’aéroport de Maniwaki (RIAM) a fait parvenir à la municipalité une facture représentant la quote-part de la municipalité pour l’année 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans l’élaboration des prévisions budgétaires 2012, le conseil a prévu une somme de 8979.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2012 de la RIAM;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la quote-part de la RIAM pour l'année 2012 au montant de 8979.00\$ et par conséquent autorise le déboursé de 4489.50\$ pour la première tranche qui est payable le 1^{er} avril 2012 et le déboursé de 4489.50\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 1^{er} juin 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1204-105

Ville de Maniwaki- entente intermunicipale sur les loisirs 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a fait parvenir à la municipalité une facture représentant sa quote-part 2012 relative à l'entente sur les loisirs, entente donnant accès aux citoyens de Messines au Centre des loisirs de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la quote-part sur les loisirs avec la Ville de Maniwaki et par conséquent autorise le déboursé de la somme de 24 251.94\$ incluant les taxes applicables et ce payable en deux versements tel qui suit à savoir:

- Première tranche payable le 01-04-2012 : facture # 2012072 12 625.97\$ incluant les taxes applicables;
- Deuxième tranche payable le 30-06-2012 : 12 625.97 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1204-106

Adoption de la liste des comptes dus au 31 mars 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2012, dont celui-ci représente une somme de 40 339.61\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1204-107

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 mars 2012, dont celle-ci représente la somme de 126 521.63\$ pour 63 chèques émis et la somme de 52 344.70\$ pour 24 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 178 866.33\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-108

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque pour la période du 19 février au 26 mars 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 19 février au 26 mars 2012, dont celle-ci représente la somme de 9044.97\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-109

Rapport du DG des dépenses engagées

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 26 mars 2012, dont celui-ci représente une somme de 7263.27\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Offre de services de Bernard D'Auteuil

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation du comité de la sécurité publique – sécurité incendie de la MRC, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir copie de la résolution 2011-R-AG412 adoptée par le conseil des maires demandant aux municipalités locales de procéder à l'identification numérique des casernes incendie;

R1204-110

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de la résolution de la MRC le dg a invité l'ébéniste Bernard d'Auteuil de Maniwaki à soumettre une proposition pour la fabrication de l'identification numérique de la caserne incendie de Messines en languettes de bois de couleur blanc formant les mots « CASERNE NO. 7 » pour être installées sur le mur avant de la caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de M. d'Auteuil a été déposée auprès du comité de sécurité incendie lors de sa rencontre du 21 mars 2012 et que le comité recommande l'octroi du contrat à l'ébéniste d'Auteuil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer un contrat à l'ébénisterie artisanale d'Auteuil pour la fabrication et l'installation de l'identité numérique de la caserne incendie tel que soumis et ce pour la somme de 215.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-111

Nomination d'un nouveau pompier

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre du comité de la sécurité publique du 12 mars 2012 les membres ont pris connaissance de la liste des pompiers et que sur 16 noms, ce sont que 13 de ceux-ci qui sont actifs;

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre de comité le chef pompier a informé le comité que Maxime Galipeau, résidant du 3, chemin de l'Entrée sud a signifié sa volonté de vouloir intégrer la brigade d'incendie à titre de pompier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique recommande la nomination du candidat Maxime Galipeau à titre de pompier auprès de la brigade d'incendie de Messines et par conséquent recommande son inscription lors de la prochaine formation pompier 1, formation dispensée par la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2012 une somme a été réservée pour la formation d'un nouveau pompier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil ratifie la recommandation du comité de la sécurité publique et procède donc à la nomination de monsieur Maxime Galipeau à titre de pompier de la brigade d'incendie de Messines.

ADOPTÉE

Note : La nomination de Maxime Galipeau, à titre de pompier, est conditionnelle à ce que ce dernier s'engage à suivre toutes les formations nécessaires afin d'obtenir le statut de Pompier 1 et ce dans les plus brefs délais.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

Formation RCCI

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre du comité de la sécurité publique du 12 mars 2012 le directeur général a informé les membres qu'une formation régionale en « Recherche sur les causes et circonstances d'un incendie (RCCI) » sera donnée à Messines par le cégep Montmorency au cours du mois d'avril;

R1204-112

CONSDIÉRANT QU'EN vertu de l'article 45 de la loi sur la sécurité incendie, la recherche des causes et circonstances d'un incendie doit être faite par une personne qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, André Galipeau informe le comité qu'il n'y a actuellement aucun membre de la brigade d'incendie de Messines qui est formé à ce sujet et que pourtant l'article 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie nous y oblige;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, André Galipeau et le pompier Normand Michaud sont intéressés à suivre la formation RCCI;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la sécurité publique recommande l'inscription du chef pompier André Galipeau et le pompier Normand Michaud à la formation en RCCI, telle que dispensée par le cégep de Montmorency.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivet,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil ratifie la recommandation du comité de la sécurité publique et autorise donc messieurs André Galipeau et Normand Michaud à suivre la formation RCCI qui se tiendra prochainement à Messines et par conséquent autorise les frais d'inscription et de déplacement s'y rattachant le tout en conformité avec la politique de rémunération et la politique sur les frais de déplacement actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1204-113

Demande d'autorisation d'incendier un bâtiment dans le cadre d'une formation en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande d'incendier le bâtiment principal du 8, chemin de Blue-Sea par le propriétaire John David Maclaren, résidant au 29 Elm Street, Ottawa Ontario, le chef pompier André Galipeau demande l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier a informé le comité de sécurité publique local que le bâtiment serait incendié par la brigade de Messines dans le cadre d'une pratique de la brigade locale et que trois (3) exercices pratiques seront tenus dans le cadre de la formation en sécurité incendie « recherche des causes et des circonstances d'un incendie (RCCI)», formation sous la responsabilité de Sylvain Pepin, coordonnateur-préventionniste à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier de la brigade de Messines, André Galipeau et le pompier Normand Michaud sont inscrits à titre de participants à la formation en RCCI pour le compte de la municipalité et que le chef pompier a signifié l'importance du déroulement d'un tel exercice dans le cadre de la dite formation;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande par le comité de sécurité publique de la municipalité lors d'une réunion tenue le 12 mars 2012, le comité recommande aux membres du conseil d'autoriser l'activité d'incendier un bâtiment sur son territoire, en imposant les conditions suivantes :

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau et
Appuyée à l'unanimité par tous les membres du conseil

Que ce conseil autorise l'activité proposée d'incendier le bâtiment principal sis au 8, chemin de Blue Sea et ce, dans le cadre d'une formation de la brigade locale et de la formation régionale en RCCI;

Que le chef pompier, André Galipeau s’assure que tous les matériaux faits de base de pétrole (tel que le : papier bardeaux d’asphalte, tapis, vinyle et.) soient enlevés du bâtiment avant que celui-ci soit incendié et de s’assurer que l’activité ait lieu en tout respect de l’environnement;

Que le chef pompier, André Galipeau, prenne toutes les mesures nécessaires afin de limiter l’accès au site lors de la tenue de l’exercice et de voir à la sécurité des lieux;

Que le propriétaire, John David Maclaren signe une entente de principe dans laquelle il autorise la brigade d’incendie de Messines d’incendier son bâtiment;

Que le propriétaire, John David Maclaren s’engage à transporter tous les matériaux de construction enlevés sur le bâtiment avant l’incendie, ainsi que tous matériaux résiduels non brûlé suite à l’incendie à un centre de traitement reconnu. Il devra également transmettre à la municipalité copie des reçus du centre de traitement autorisé.

Que le propriétaire, John David Maclaren s’engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin que la municipalité, ses pompiers, ainsi que tous les participants de la formation RCCI soient déchargés de toute responsabilité de dommages, pertes ou infractions découlant de cet exercice.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-114

Service d’incendie- politique de rémunération

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des diverses politiques de rémunération présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité, le comité de sécurité publique recommande, suite à sa rencontre du 21 mars, qu’une nouvelle politique soit adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter une nouvelle politique de rémunération regroupée pour le service d’incendie de la municipalité et ce tel qui suit à savoir :

RAISON	DESCRIPTION	TAUX HORAIRE	CONDITIONS PARTICULIÈRES
Appel 911	Sortie d’urgence	30\$, 1 ^{ère} heure	Première heure, minimum une (1) heure
		15\$ heure additionnelle	Pour chaque heure additionnelle ou fraction d’heure
	<u>Sortie d’urgence entre 23h00 et 7h00 am</u>		Rémunération minimale de trois (3) heures, selon les taux réguliers en vigueur
Pratique		15\$	La pratique est convoquée par le chef pompier selon les fréquences établies dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI)
Entretien général		15\$	Conduire camion au garage, travaux divers. Autorisation au préalable par le chef pompier ou le directeur général
Formation – prime de formation - Participant	Selon le nombre d’heure que le participant a participé dans le cadre de la formation, soit en théorie, pratique et lors de la prise de l’examen final	10\$	Afin d’être éligible à la prime de formation, le participant devra réussir l’examen final. Le participant devra sur réception d’une attestation de réussite de formation, faire parvenir au service des finances de la municipalité un formulaire de «demande de rémunération suite à une formation » dûment

			complété, ainsi qu'une copie de l'attestation de réussite de formation et tout autre document tel que demandés par la direction générale
Formation – rémunération de l'officier	Officier responsable de la préparation de la partie pratique et qui est responsable du monitoring	15\$	
Formation – frais de déplacement	Frais de repas et de kilométrage		Selon les diverses politiques en vigueur

Note au procès-verbal : La présente politique de rémunération remplace et annule toutes autres politiques de rémunération qui ont été adopté antérieurement et par conséquent le conseil reconnaît celle-ci comme étant la seule politique de rémunération de ses pompiers en vigueur pour la municipalité.

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Éric Galipeau, s’est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d’un potentiel ou d’une apparence de conflit d’intérêts (Monsieur André Galipeau, chef pompier, est le frère du conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1204-115

Autorisation d’achat d’abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat poussière pour la saison estivale 2012 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour l’achat de produits de type chlorure de calcium nous avons reçu trois soumissions de différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe le conseil que les trois soumissions reçues sont conformes à la demande et aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser l’achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l’entreprise Calco de Ste-Catherine (Québec) au coût de 416.95\$ le ballot de 1000 kg et ce pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 10 006.80\$ transport inclus en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format (ballots)	Coût unitaire	Coût total
1	Sel Warwick, Victoriaville (Qc)	24	1 000kg	450.00	10 800.00
2	Calco, Ste-Catherie, (Qc)	24	1 000kg	416.95	10 006.80
3	Somavrac, Trois-Rivières (Qc) (regroupement de la FQM)	24	1 000kg	472.00	11 328.00

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R1204-116

Projet de construction d'un complexe sportif- nomination d'un comité ad-hoc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la ministre de l'éducation, du loisir et du sport, madame Line Beauchamp, une confirmation d'une aide financière pour son projet de construction d'un complexe sportif, soit une aide financière représentant 50% des coûts admissibles ce qui représente donc un montant de 272 312.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre sur pied un comité ad-hoc afin de préparer le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Qu'un comité ad-hoc soit formé des membres du comité des loisirs, de la culture et de la bibliothèque soit les conseillers, Sylvain J. Forest, Charles Rondeau, Éric Galipeau, le maire Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith et ce pour le projet de construction d'un complexe sportif.

ADOPTÉE

VARIA

R1204-117

Fête des Voisins 2012

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la conseillère Francine Jolivette de la Fête des Voisins 2012, pour la municipalité de Messines, d'effectuer une dépense maximale de cent dollars (100\$) pour les frais de publication dans un journal local, publicité invitant les citoyens de Messines à organiser une Fête des Voisins dans le cadre de l'édition 2012 du programme.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-118

Bourse pour les élèves du cinquième secondaire de la CEHG

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Promotion 2011-2012 de la C.E.H.G., comité responsable de l'organisation de la soirée de promotion des élèves du cinquième secondaire qui se tiendra samedi le 30 juin 2012 à la cité-étudiante de la Haute-Gatineau sollicite des bourses pour les élèves citoyens de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière au montant de 400.00\$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin d'encourager deux (2) élèves dans la poursuite de leurs études postsecondaires. Une bourse de 200\$ sera remise à une étudiante (fille) et une autre bourse de 200\$ sera remise à un étudiant (garçon).

Les deux étudiants devront respecter les critères suivants :

- Ils devront être résidents de la municipalité de Messines;
- Ils devront poursuivre leurs études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou afin de poursuivre au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le conseil autorise l'émission des chèques de 200\$ au nom des récipiendaires sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Sylvain J. Forest s’est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d’un potentiel ou d’une apparence de conflit d’intérêts (Monsieur Forest fait partie du comité promotion 2012 de la CEHG) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1204-119

Soccer- peinture

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser l’achat de peinture pour effectuer le marquage des lignes pour le soccer pour la présente saison estivale auprès de la compagnie Tenaquip de Montréal (Québec) et ce pour la somme de 316.80 en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1204-120

Levée de l’assemblée

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

De lever l’assemblée régulière à 20h05.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier